

Gouverner par les mots : des stratégies lexicales au service du consensus... contre le social?

CORINNE GOBIN

Fonds national de la recherche scientifique-Belgique,
GRAID, Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours
Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles
Avenue Jeanne, 44, 1050 Bruxelles, Belgique

Et par le pouvoir d'un mot, je recommence ma vie... déclamait le poète...
Et par le pouvoir des mots du pouvoir, se tisse un réseau de significations
qui donne forme et corps à ce que collectivement nous percevons comme
étant la réalité, politique, sociale, économique.

Avec le développement de la pensée scientifique au cours de ces derniers siècles, un travail important de distanciation avait été entrepris pour que l'analyse savante se détache à la fois de l'emprise du sens commun et de l'emprise de la doxa imposée par le pouvoir (politique, religieux, économique). C'est cette méfiance à l'égard de tous les prêts-à-penser —intrinsèque à la posture scientifique— qui permet le développement d'une pluralité de courants scientifiques et intégra la reconnaissance de la diversité des paradigmes comme moteur du progrès des savoirs universitaires.

La science s'impose aussi, d'emblée, comme une pensée engagée: se détacher du/des pouvoirs, pour œuvrer, en communauté plurielle, à l'accroissement du degré de maîtrise collective des êtres humains sur leur environnement qu'il soit physique ou social, en vue d'un mieux-vivre et d'un mieux-être global.

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau à la croisée des chemins car nous basculons collectivement dans un imaginaire politique (le néo-libéralisme) qui écrase les anciennes représentations du monde qui avaient porté l'ensemble des revendications de démocratie, d'autodétermination des peuples et d'égalité des droits pour tous. Le néo-libéralisme se développe contre le social, ce qui doit interpeller particulièrement les membres de la communauté scientifique des sciences du social.

Parce que ce mode de pensée veut s'imposer comme unique à l'échelon mondial, un énorme travail de remodelage des valeurs collectives s'opère à travers une bataille des mots qui n'épargne aucun milieu, scientifique y compris.

Je m'attacherai ici à souligner quelques exemples de stratégies lexicales comme indices d'un remodelage sociétal global élaborées par le niveau de pouvoir politique sur lequel mes travaux scientifiques portent depuis plus de dix ans en tant que politicologue, le système politique de l'Union européenne (UE). J'expliquerai préalablement l'entreprise de "changement de régime" portée par ce système politique.

L'UE : de nouvelles références sociales et politiques qui s'imposent aux espaces nationaux

Un ordre juridique qui prévaut sur les systèmes nationaux

Peu d'entre nous ont pu mesurer toute la portée de la marche forcée, de 1985 à 1999, qui mena les États membres, c'est-à-dire la société européenne, à l'Union économique et monétaire (UEM).

"L'Union économique et monétaire suppose toutefois un changement de régime majeur qui ne peut réussir que si tous les principaux acteurs en matière de politique économique assument des responsabilités nouvelles" (Conseil de l'UE 2001).

Cette déclaration n'est pas à prendre à la légère.

Si déjà, depuis le début des années 1960, le juge communautaire avait réussi à imposer la supériorité de la légitimité de l'ordre juridique communautaire sur les ordres légaux et constitutionnels nationaux (Cour de justice européenne 1964 et 1970), cette prééminence de la norme européenne recouvre une signification tout autre dès lors qu'une part de plus en plus importante des prérogatives et compétences des États nationaux est aujourd'hui partagée au sein d'un système politique hybride formé par les institutions de l'Union européenne ET les institutions politiques et administratives nationales, de façon de plus en plus imbriquées.

"60 % des décisions législatives nationales ne sont en fait que du droit communautaire dérivé" (Cassen 2003).

Premier élément de ce changement de régime : les États nationaux forment système avec l'UE dans des rapports d'inter-influence complexes sur le plan de la fabrication des décisions politiques mais au sein duquel dès qu'une norme européenne est adoptée elle prime sur les normes nationales. Le travail de Constitution européenne en cours est l'expression du parachèvement de ce changement de régime, les constitutions nationales ne pourront plus être

que supplétives, subsidiaires, n'existant que dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit avec le futur texte suprême.

Dorénavant, il n'y a plus l'Europe d'une part et les États nationaux de l'autre. Les affaires européennes sont de fait devenues nos questions de politique interne.

Un ordre politique qui constitutionnalise le néo-libéralisme

On insistera jamais assez sur l'influence énorme qu'eut la chute des régimes autoritaires communistes à partir de 1989 dans le travail de reconfiguration permanente qui caractérise le capitalisme depuis ses origines : la forme de pensée qui s'imposait peu à peu en Occident comme forme dominante — le néo-libéralisme — (comme réaction conservatrice aux avancées démocratiques de l'après-1968) put alors être imposée comme pensée globale, totale, unique. Le phénomène d'imposition de la matérialisation de son contenu put être présenté comme découlant d'une mutation quasi naturelle des rapports sociaux planétaires, la mutation (la métaphore) de la mondialisation.

Proche des thèses de Bourdieu (1998) et de Dixon (1998), je considère que le néo-libéralisme est la remise à neuf de l'ultra-libéralisme économique, pensée conservatrice et contre-démocratique, qui se constitua comme doctrine au cours du XIX^e siècle autour du fantasme d'une société mue par des mécanismes naturalisés d'un grand marché autorégulateur, ce qui implique pour les plus radicaux la disparition de tout pouvoir politique centralisé (l'État) et pour les plus réalistes, l'utilisation de l'État comme garant politique de l'imposition de l'ordre du marché, c'est-à-dire de l'ordre des propriétaires de capitaux, sur l'ensemble des rapports sociaux pensés dès lors comme subordonnés. Le néo-libéralisme s'attaque à tout processus qui avait permis d'extraire des logiques du marché des parts considérables de la valeur produite : socialisation des ressources par la sécurité sociale, par les services publics...

Le contexte politique particulier de l'après-1989 a pesé ainsi lourdement lors de la rédaction du Traité de l'Union européenne avalisé par le Conseil européen de Maastricht en décembre 1991.

Ce texte fonde le nouveau système qui doit conduire à l'UEM et définit très strictement, dans son article 4, en le répétant par deux fois, la nature de ce nouveau régime qui doit prendre chair avec l'UEM : un système conforme "(...) au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre", le reste devient subsidiaire.

Ainsi la question centrale de tout système politique démocratique — le contrôle collectif sur la redistribution et le partage des ressources produites — est-elle revisitée à l'aune de l'efficacité découlant de ce "libre marché" : article 98 du Traité de l'Union européenne : "Les États membres et la Communauté agissent dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la

concurrence est libre [à nouveau répétition du credo dans des termes identiques], favorisant une allocation efficace des ressources, conformément aux principes [les critères de convergence] fixés à l'article 4”.

Un ordre économique qui détruit l'autonomie du social

Les études historiques sur la modification des rapports sociaux de ces deux derniers siècles, particulièrement dans le domaine du travail, enseignent que la démocratie au quotidien (et non pas limitée à l'acte électoral) ne peut se développer que si l'État se transforme en se constituant une sphère d'autonomie —l'espace public— de plus en plus large et distincte de tous les intérêts privés (commerciaux, financiers, religieux, mafieux...) afin d'agir comme une autorité publique au service de l'intérêt collectif (voir notamment Chlépner 1972). Pour ce faire, l'État a été doté d'instruments publics d'intervention qui lui permettait —non pas de réguler le marché— mais de définir et de mettre en œuvre des politiques de développement au service du bien-être collectif (enseignement, santé, urbanisme, sécurité sociale...), c'est-à-dire d'intervenir pour soustraire au marché des pans de plus en plus larges des activités humaines. Ces instruments (fiscalité progressive, services et secteurs publics, fonction publique, budget social et culturel, mutualisation des risques du travail, contrôle sur la monnaie...) faisaient de l'État une puissance, garante de l'ordre démocratique, soucieuse de protéger un espace social —celui des droits sociaux collectifs— en dehors de logiques privées d'accumulation du profit. Ce qui lui permettait de contrôler publiquement une part significative de la richesse produite en vue d'améliorer la redistribution de ces richesses dans un sens égalitaire.

La remise à l'honneur à l'échelon de l'UE du dogme du libéralisme économique comme doctrine de gouvernement a comme effet direct de pervertir en profondeur la nature du social: celui-ci est politiquement travaillé pour qu'il ne soit plus un espace autonome et antinomique des valeurs marchandes —espace fondateur des droits sociaux collectifs— mais qu'il devienne un instrument au service de la préservation des “grands équilibres macro-économiques”, c'est-à-dire un FACTEUR DE PRODUCTION¹ qui améliore la compétitivité du secteur privé marchand.

Les critères de convergence définis au Conseil européen de Maastricht (1991) et renforcés au Conseil européen d'Amsterdam (1997) permettent de fait de verrouiller l'usage par les États de tous les instruments qui symbolisaient auparavant leur autonomie publique.

¹ J'utilise LES MAJUSCULES pour attirer l'attention du lecteur sur le mot (ou l'expression) en lui-même, afin de casser l'automatisme de la lecture et réintroduire de la distance. Il s'agit, le plus souvent, de souligner ainsi le lexique particulier de l'UE.

Dès lors, paradoxalement, les orientations dites sociales développées par le système de l'UE déstabilisent l'ensemble des anciens modes de faire et des structures publiques qui préservait le social des logiques du profit marchand.

Cette révolution conservatrice est en phase d'achèvement, c'est-à-dire de stabilisation d'un ordre : c'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'enjeu symbolique de l'élaboration de la Constitution européenne ainsi que celui de l'établissement d'une Charte des droits fondamentaux, qui fut un exercice de réajustement des droits à la primauté de l'ordre marchand ; par l'affaiblissement qui fut opéré sur les droits sociaux collectifs : disparition de la garantie du revenu issu du travail et des droits de prestations sociales en tant que revenus de remplacement, transformation du DROIT AU TRAVAIL en DROIT DE TRAVAILLER... (Gobin 2003).

Ce renversement de l'ordre des valeurs dans la doctrine gouvernementale —et peu et peu dans l'ensemble de l'ordre social— a pu se produire grâce à un long travail médiatique de création d'une croyance : celle d'un état de pénurie de ressources depuis près de trente ans alors que le niveau de richesses produites en Europe occidentale n'a jamais été aussi imposant puisque le PIB européen a doublé depuis 1970.

Un ordre technocratique (la gouvernance) qui dévalue la démocratie par la négation du conflit sociopolitique

J'ai expliqué ailleurs (Gobin 1997) que la création de la Communauté économique européenne en 1958 pouvait déjà être lue comme une volonté politique de rupture avec les conceptions d'une autorité publique qui œuvre à limiter l'emprise marchande dans les rapports sociaux. D'emblée, le pouvoir européen en 1958 renoue avec la vieille idée de faire primer l'administration des choses contre le gouvernement des hommes. La nature de ce pouvoir est d'essence technocratique : les "meilleurs techniciens" définissent des normes techniques qui par nature ne sont pas à débattre politiquement. Ce système s'institue dès lors en minimisant les lieux publics où peut s'exprimer le conflit sociopolitique (rôle mineur réservé à l'assemblée parlementaire et à l'expression du conflit syndical). L'on administre en commun un marché : il n'y a pas de place dans ce projet pour la confrontation des grands projets de société, les activités commerciales étant présentées comme le liant naturel et non problématique entre les peuples.

Les projets de marché unique de 1985 et d'UEM de 1991 dominés par l'approche néo-libérale vont encore renforcer ce caractère technocratique et, avec le choix politique qui fut pris de faire basculer le centre de gravité du pouvoir hors des systèmes démocratiques nationaux vers des lieux internationaux moins contrôlés, il fut possible, pour ce système, d'œuvrer à la

diffusion d'un nouveau modèle de pouvoir et de gouvernement, celui de la GOUVERNANCE.

“La complexification de nos sociétés modernes” entraînerait spontanément l'association, comme partenaires de la gestion du pouvoir, d'une multitude d'institutions différentes tant sur le plan de l'étendue du contrôle de leurs activités (niveau local, régional, national, transnational, supranational, multilatéral...) que sur le plan de leur nature (pouvoirs publics, firmes privées marchandes, syndicats, associations caritatives, acteurs religieux...).

Tout ce monde serait réuni par le souci d'agir pour la réalisation de valeurs communes au nom d'un PLURALISME COMMUNAUTAIRE (marché commun, libre circulation, amélioration de la compétitivité des entreprises...). Ce qui devient envisageable dès lors que le néo-libéralisme a été élevé au rang de seule doctrine de développement possible et imaginable. La gouvernance ainsi entendue déplacerait la question de la légitimité du pouvoir qui émergerait de ce réseau d'organismes divers (Gobin 2002).

On retrouve, depuis une dizaine d'années, cette notion “théorisée” dans les ouvrages à la mode concernant l'intégration européenne comme “multi-level governance” et présenté récemment comme modèle de gouvernement par le président de la Commission européenne (CE 2001).

Une étude détaillée de ce modèle met au jour un paradoxe étonnant : alors qu'il est décrit comme un renouvellement et un approfondissement de l'esprit démocratique en accouchant d'un nouveau régime, la DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, il s'établit par l'affaiblissement de l'ensemble des valeurs, des règles et des procédures qui avaient permis dans les faits l'émergence et le développement des démocraties nationales d'Europe occidentale.

En effet, la métaphore du réseau et la qualification de PARTENAIRES attribués aux institutions qui y sont réticulés permettent de rendre floue l'ancienne ligne de démarcation entre intérêt public et intérêt privé, acteurs publics et acteurs privés, de déstabiliser le principe de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs, de brouiller la notion de représentation (tout acteur dans le modèle est un “représentant” potentiel), dévaluant du même coup les représentants par mandat électif (députés, délégués syndicaux...) et d'invalider le pluralisme réel qui est le seul moteur de la démocratie (la légitimation de projets de société en concurrence grâce à la reconnaissance de l'existence du conflit social, notamment à travers les lectures de la société structurée en classes sociales).

Ce modèle de la gouvernance est obsédé par la recherche du consensus à tout prix : parce qu'il est technocratique, parce qu'il est messianique (en effet, il est l'ultime avatar de ce vieux rêve inquiétant, à nouveau mobilisé, de la fin de l'histoire : le modèle serait certes amendable mais non pour changer sa nature, juste pour accroître son “efficacité”). C'est pourquoi le “dialogue” et la production d'un nouveau lexique du pouvoir sont aussi importants, à

commencer par la notion même de DIALOGUE. Dans un modèle de pensée unique messianique, les pensées dissidentes ne peuvent provenir que d'un malentendu, il faut expliquer, dialoguer pour aboutir à une correspondance des visions du monde.

Ceci aboutit à privilégier, dans ce système, les procédures qui organisent une convergence des modes de faire et de pensée sélectionnés non pas sur la base de débats politiques qui permettraient de clarifier, par la délibération collective démocratique, les valeurs fondatrices des politiques à mener mais sur celle de ce qui est déclaré comme le plus "efficace". Ainsi la généralisation de la méthode des BONNES PRATIQUES instituées avec le nouveau mode de gestion des politiques dites "sociales", LES MÉTHODES OUVERTES DE COORDINATION, permet de diffuser l'idée de la fin de l'histoire, en aidant à légitimer des pratiques décontextualisées et donc déhistoricisées, amnésiques des conflits et des luttes sociopolitiques qui les engendrèrent. Le néo-libéralisme tend à vouloir emprisonner définitivement la société dans une pratique gestionnaire, en apparence dépolitisée.

L'UE, en tant qu'agent de la diffusion du modèle de la gouvernance et de la globalisation économique (généralisation du libre-échange et de la libre concurrence), est un des acteurs clés du remodelage des conceptions de ce que doit être une société et le rôle du pouvoir politique au sein de celle-ci. Elle n'est bien sûr pas le seul agent de cette diffusion et il est important d'étudier les convergences (Laval & Weber 2002) mais aussi les variations qui existent sans aucun doute dans la diffusion de la "pensée unique" entre les autres grandes organisations internationales économiques (Banque mondiale, OCDE, FMI...), les grands médias de masse et ce niveau de pouvoir. Il serait ainsi intéressant de mener une analyse (sémantique, historique...) de la circulation lexicale de mots ou expressions clés entre ces niveaux de pouvoir et les niveaux nationaux (EMPLOYABILITÉ, CAPITAL HUMAIN...).

Le travail sur les mots : une novlangue obsédée par la recherche du consensus

Avec le lancement du projet de marché intérieur en 1985, l'appareil communautaire s'est renforcé en tant que structure militante dont l'objet essentiel est de produire de l'adhésion. Il n'était plus question de ne s'adresser préférentiellement qu'aux anciens thuriféraires de l'intégration européenne —milieux relativement clos—, il fallait mobiliser et convaincre, c'est-à-dire fabriquer "l'opinion" de façon massive. Ce changement de régime se traduit par un intense travail sur les mots, en tant que véhicules, formant système par la construction de réseaux sémantiques, des représentations du monde.

Une analyse factorielle (voir annexe I) du lexique des textes d'investiture des nouvelles commissions européennes devant l'Assemblée parlementaire européenne, de 1958 à nos jours, fournit l'image d'un renouvellement significatif du lexique communautaire à partir de 1985.

Les travaux d'analyse de contexte que j'ai entrepris plus largement sur divers corpus de textes politiques de l'UE permettent ainsi de repérer globalement trois mouvements distincts dans ce jeu de transformation lexicale :

- l'apparition et la création de nouvelles expressions tant dans les champs politique, social qu'économique pour susciter l'enthousiasme de la nouveauté. Dans le champ économique : marché intérieur (et le vocabulaire qui l'accompagne : mise en œuvre, achèvement...), grand marché, marché/Europe sans frontière, marché unique, les quatre libertés, flexibilité, compétitivité, espace économique européen, critères de convergence, monnaie unique, euro, libéralisation, lever les obstacles, lever les contraintes, adaptation, réseaux transeuropéens... ; dans le champ social : dialogue social, partenaires sociaux, cohésion sociale, dimension sociale du marché intérieur, Europe sociale, cohésion économique et sociale, modèle social européen ; dans le champ politique : Acte unique, Conférence intergouvernementale, Union européenne, subsidiarité, transparence...);
- un changement sémantique dans l'usage d'un même mot. Un exemple : l'analyse du contexte d'usage du mot TRAVAIL dans le corpus des discours d'investiture de la Commission européenne, indique une transformation nette de son sens : avant 1985, l'usage majoritaire de ce terme renvoyait à la répartition administrative des tâches au sein de la Commission ; après 1985, un segment répété se fige de façon majoritaire, le MARCHÉ DU TRAVAIL... (dont on ne trouve aucune attestation dans ce corpus avant 1985) ;
- un changement significatif dans la fréquence d'utilisation (voir le tableau ci-dessous à partir du corpus Discours d'investiture de la Commission européenne).

Formes lexicales	Fréquences avant 1985	Fréquences après 1985
marché	2	12
marchés	3	25
entreprises	2	33
formation	0	19
obstacles	1	9
circulation	0	9
adaptation	2	9
compétitivité	0	15
croissance	4	49
crédibilité	0	13
défis	1	12
agriculture	14	2

Une recomposition lexicale dans le champ du politique

À travers la diffusion du modèle de la gouvernance, un système de mots s'est peu à peu imposé. Les modes d'imposition sont multiples : diffusion par la presse, reprise dans les discours politiques nationaux ; pour le milieu scientifique, par l'obligation de reprendre ce vocabulaire pour participer aux programmes européens de recherche. L'imposition de ce type de vocabulaire induit de fait une délégitimation des anciens termes porteurs de la vision de la démocratie représentative. Les nouveaux mots —et au-delà— les nouveaux schémas de représentation déclassent les anciens. Ce mécanisme est particulièrement visible lorsque le pouvoir politique impose de fait une connotation positive dans la qualification des politiques qu'il déploie (LES POLITIQUES ACTIVES) dévaluant du même coup les anciennes orientations politiques classées implicitement dans la catégorie des "politiques passives".

démocratie représentative	démocratie participative
gouvernement	gouvernance
peuple	société civile
représentants élus avec mandats (Parlement, syndicats)	lobbies-ONG-multitude d'associations (pluralisme communautaire)
séparation et indépendance entre pouvoir	partenariat/réseau
conflit/compromis	consensus/accord
négociation	dialogue
universalisme	particularisme, localisme, segmentation (des marchés)
pouvoir souverain	subsidiarité, pouvoir supplétif
lois/règles contraignantes	codes de bonne conduite/labels
réglementation	régulation
travailleurs-citoyens	consommateurs/citoyens
liberté/égalité/fraternité	libre choix/équité/responsabilité

Une recomposition lexicale dans le champ du social

Le champ du social est particulièrement retravaillé en profondeur dans l'ensemble de son vocabulaire parce qu'il fut précisément l'espace fondateur de l'intervention publique pour soustraire au marché une part importante des rapports sociaux. Dès lors, ce fut là, historiquement, dans les conflits liés à l'organisation du travail, que les représentations néo-libérales se déploierent d'abord, fin des années 1970, dans une lutte de déclassement des revendications sociales. Le point nodal du conflit social à la moitié des années 1970 portait sur la question de l'accentuation ou de la régression d'une répartition plus égalitaire des richesses collectives. Ce que l'on pourrait synthétiser selon la formule : accroissement du salaire contre accroissement de la rente du capital et qui à l'époque se traduisait par la formule : réduction interprofessionnelle et collective du temps de travail contre aménagement du temps

de travail (c'est-à-dire développement de l'emploi flexible et à temps partiel). C'est parce que fut mise en scène (à travers les discours des pouvoirs politiques nationaux, européens et internationaux) l'idée d'une pénurie des ressources que la réduction du temps de travail put être aussi facilement combattue à l'aide de l'argument de l'emploi précaire et à temps partiel, comme solution (libérale), à l'accroissement du chômage. Les sociétés européennes sont toujours coincées, depuis lors, dans cette boucle de la régression sociale : l'argumentaire néo-libéral continue à dresser la CRÉATION D'EMPLOIS contre le salaire —et contre l'ensemble des autres droits sociaux collectifs. Le résultat correspond bien à l'ampleur des dispositifs néo-libéraux de déréglementation sociale mis en œuvre : la part de la masse salariale en pourcentage du PIB en Europe occidentale est redescendue aujourd'hui à celle qu'elle représentait à la fin des années 1950, alors que depuis 1970 le PIB européen, lui, a doublé.

La rhétorique de la CRÉATION D'EMPLOIS est ainsi de plus en plus utilisée comme arme de déstabilisation des droits sociaux collectifs du droit du travail et comme arme pour baisser le salaire.

Une "politique d'emploi" européenne a peu à peu été élaborée à la fin des années 1980/début des années 1990, lorsque s'est imposée au pouvoir politique européen la nécessité de construire un consensus large autour du projet de marché intérieur, en imaginant ce que pourrait être une DIMENSION SOCIALE DU MARCHÉ INTÉRIEUR. On le voit, d'emblée, le social est ancré comme élément subordonné à l'extension du marché.

Le livre blanc de 1993, *Croissance, Compétitivité, Emploi*, représenta la forme aboutie d'une "théorisation" par l'UE de la question de l'emploi, il fut l'occasion de légitimer toutes sortes de termes et d'expressions nouvellement construits ou repris à d'autres sources (OCDE), tels que LES POPULATIONS CIBLES, LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, LES GISEMENTS D'EMPLOI, LES MESURES ACTIVES, LES POLITIQUES ACTIVES DE TRAVAIL, LE TAUX D'EMPLOI, L'EXCLUSION SOCIALE, LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE, LE STOCK DE CAPITAL HUMAIN, LES COÛTS NON SALARIAUX, L'ADAPTABILITÉ DU MARCHÉ DE L'EMPLOI...

Dans ce système de pensée devenu aujourd'hui dominant, l'emploi est avant tout UN FACTEUR DE PRODUCTION AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES et la population de 15 à 64 ans un CAPITAL HUMAIN à mobiliser. La notion de TAUX D'EMPLOI a remplacé les anciennes références au taux de chômage et à la population active. Cette notion (ratio entre le nombre de personnes qui exerce un travail rémunéré, quel qu'il soit, et une population théorique qui devrait être au travail, les 15-64 ans) permet de glisser vers un tout autre paradigme où l'emploi n'est plus un droit mais tend à devenir une obligation (chaque être humain doit

faire la preuve qu'il a une utilité productive pour la société). Cette obligation commencerait idéalement à 15 ans, ce qui perturbe les représentations antérieures de conquête du droit à l'enseignement le plus élevé possible pour tous. La notion de population active induisait une légitimité à l'existence d'inactifs et surtout organisait un lien de solidarité puissant entre chômeurs et salariés. Le taux d'emploi fixe comme nouvel objectif politique la transformation en travailleurs de tous "les chômeurs cachés et invisibles" que seraient les "inactifs". Comme le déclarait en effet la commissaire des affaires sociales, Vasso Papandreou (1994, 3): "La Communauté doit aussi éliminer certaines idées résiduelles datant des années 1970 et du début des années 1980, où l'on mettait l'accent sur le maintien du chômage à un bas niveau et sur l'exclusion d'un certain nombre de personnes de la population active. Nous devons aujourd'hui considérer comme une priorité l'élimination des obstacles qui empêchent les gens de travailler". Dès lors, la réforme en profondeur des systèmes de transfert des ressources vise à pousser au travail tant les chômeurs que les inactifs ainsi qu'à prolonger le plus longtemps possible dans leur temps de vie l'activité productive.

La création d'emplois présentée comme le moteur de la compétitivité va susciter deux glissements de sens importants :

- la politique d'emploi devient une politique du marché du travail et donc in fine une politique d'adaptation du travail au marché; ce qui explique les liens forts qui vont s'établir, dans les textes politiques européens, entre la politique d'emploi, la poursuite de la modération salariale et de l'augmentation de la disparité salariale, et le renforcement de toutes les formes de flexibilité des conditions et de la durée de travail;
- l'emploi étant placé au centre des préoccupations sociales de l'UE, tous les autres éléments de politique sociale doivent se mettre à son service et ainsi, devenir des facteurs de production au service du marché du travail et donc au service du marché et de la compétitivité des entreprises.

La croisade actuelle pour augmenter le taux d'emploi, à travers la promotion du PLEIN EMPLOI (de n'importe quel emploi même précaire, mal rémunéré, assorti de droits affaiblis) et L'ALLONGEMENT DE LA VIE PRODUCTIVE, se présente comme LA solution pour assurer l'avenir des systèmes de protection sociale et de retraite.

Le paradoxe surgit à nouveau: parce que la politique d'emploi a été pervertie en un instrument au service du combat contre le salaire (c'est-à-dire contre une répartition plus égalitaire des ressources collectives), l'augmentation du taux d'emploi (via une remise au travail à n'importe quel prix et notamment par des mesures de baisse des cotisations sociales) favorise une concurrence avivée entre les travailleurs, engendre de nouvelles pressions à la baisse sur les salaires (directs et indirects) et contribue au tarissement

du financement des régimes de sécurité sociale par les salariés renforçant les orientations économiques de l'UE qui poussent à une réduction générale de la fiscalité et des cotisations sociales patronales.

Dans la construction de ce système de pensée, il n'y a "problème de financement" que parce que fut et est toujours posée comme tabou la question politique de ce qui, dans l'ensemble de la richesse produite, revient aux salaires (et aux mécanismes de socialisation des ressources) et ce qui revient à la rémunération de la rente.

Ainsi, alors que dans une situation où la richesse produite en Europe occidentale n'a jamais été aussi importante, la "découverte" du VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE devrait être perçue comme l'excellente nouvelle du siècle (les systèmes publics de santé ont montré le succès d'un accès démocratique aux soins; ce qui permet aux salariés de bénéficier d'une période large de temps de vie non contrainte et parfaitement autonome, n'était-ce pas cela un objectif d'émancipation sociale?). Or, dans le montage de la "pénurie des ressources", il est présenté comme une catastrophe naturelle qui ne serait évitée que si l'on allonge le temps de vie productive, que si les salariés "prennent leurs précautions" en développant l'épargne salariale (ce qui permet en fait le dopage des marchés des fonds de pension et de l'assurance privée)... Un cercle vicieux se met en place: la production d'une hémorragie du financement collectif va tendre, au mieux, à transformer la Sécurité sociale en un filet de survie pour les plus pauvres, à l'américaine...

Ainsi, dans cet ordre technocratique qui essaie d'évacuer l'expression des conflits de société, sont transformés en "problèmes" techniquement diagnostiqués les conflits sociaux, les droits sociaux, les anciennes conquêtes sociales et les nouvelles revendications sociales.

De multiples stratégies de mobilisation du lexique sont mises en œuvre pour chercher à construire le consensus le plus large possible autour de cette "perversion" du social. Citons-en quelques-unes.

- La mobilisation de termes abstraits et généraux, non directement explicités en tant qu'éléments de programme politique, porteurs d'une connotation positive, pour décrire les objectifs des politiques menées. Ce qui lisse toute possibilité d'exprimer un désaccord.

Qui pourrait être a priori contre LA CROISSANCE DE L'EMPLOI ou le DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE?

- Le recours à de pseudo expressions techniques qui semblent reposer sur un travail élaboré d'experts: LE TAUX D'EMPLOI, LE TAUX DE STABILITÉ, LE TAUX DE PARTICIPATION, LES CRITÈRES DE CONVERGENCE...

Ce détour "technique" permet par ailleurs d'euphémiser le contenu du discours politique et éviter ainsi le débat politique : dire "il faut augmenter le taux de participation des travailleurs âgés" est quand même plus doux à entendre que "plus question d'arrêter de travailler avant 65 ans et, après, on verra bien...".

- L'intégration dans le discours officiel d'un vocabulaire puisé dans le langage de la contestation ou d'expressions proches de celles qui mobilisèrent syndicats et organisations de gauche dans la culture sociopolitique des années 1970. Ce qui donne à penser que tout le monde s'y retrouve et qu'il y a une continuité et non une rupture dans la façon de concevoir le social.

Une légère transformation de l'expression permet de faire toute la différence tout en maintenant l'illusion que l'on est toujours bien dans la sphère des droits et non de l'arbitraire du marché.

Le DÉVELOPPEMENT DURABLE est ainsi aujourd'hui devenu un must du lexique politique et comme la notion de durabilité renvoyait à une critique centrale et acerbe d'un système obnubilé par le court terme, se multiplient, comme exorcisme, les références à la longue durée : DURABILITÉ, SOUTENABILITÉ, VIABILITÉ.

Pour rassurer les organisations syndicales, l'UE a remis à l'honneur depuis trois ans la notion de PLEIN EMPLOI mais complètement revisitée à l'aune du taux d'emploi et a particulièrement à cœur l'expression de LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, rassurante car elle résonne sur le plan de la mémoire avec la revendication traditionnelle de formation continue.

Parce qu'elle sert de passerelle entre la sphère de l'emploi de plus en plus soumise à une logique de mise en marchés et la sphère de l'enseignement, nouvelle zone de conquête commerciale, prenons le temps de se pencher sur son usage : replacée dans le contexte de l'idéologie de la compétitivité, elle a été investie en effet d'un sens opposé à l'ancienne revendication.

Elle côtoie souvent dans les textes européens deux autres expressions : LE TEMPS DE TRAVAIL FLEXIBLE SUR TOUTE LA VIE ET L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE. Il n'est pas précisé s'il s'agit de la vie active ou de la vie dans toute sa longueur potentielle ? Mais n'est-on pas en train à nouveau de vouloir confondre l'une et l'autre ?

Sous le couvert de favoriser la formation professionnelle, il s'agit de promouvoir une stratégie de dévalorisation permanente de la qualification professionnelle. En jouant sur la construction de l'image d'un marché qui deviendrait un objet de plus en plus mouvant, flexible et indéterminé, les travailleurs sont transformés de fait en inadaptés perpétuels devant sans cesse acquérir de nouvelles formations, tout aussitôt dévaluées. La notion de for-

mation tout au long de la vie permet ainsi d'exercer de façon constante une pression à la baisse sur les salaires: plus personne ne serait en adéquation parfaite avec les qualifications soi-disant requises pour chacun des postes de travail dont le contenu n'arrêterait pas de se modifier. Cette stratégie de dévalorisation et de suppression de métiers et de postes de travail existe depuis les origines du développement du capitalisme industriel, mais aujourd'hui elle est déployée de façon intensive et extensive. Intensive: pour tous les salariés dans tous les secteurs car il s'agit de balayer les anciennes conquêtes syndicales de négociation sur le salaire qui obligeaient le monde patronal à inscrire le salaire dans une grille complexe de qualification liée aux tâches, aux postes de travail et aux diplômes publics. Est ainsi mise en œuvre une recherche d'atomisation du rapport collectif de travail: la formation de chacun ne s'inscrit plus dans une grille de lecture collective et complexe mais par rapport à UN poste de travail.

Extensive: la notion de formation n'englobe plus seulement des références à la maîtrise de savoirs savants, pratiques, techniques mais de plus en plus à des aptitudes (L'APTITUDE À TENIR UN EMPLOI). Le terme est volontairement laissé dans le flou, aptitudes psychiques (ne pas être dépressif, être docile et malléable?); aptitudes ou états physiques (ne pas tomber souvent malade, ne pas avoir le sida, ne pas être enceinte?).

Enfin, elle prend place dans une tentative de transformer tout le champ de la connaissance et de la formation en un immense marché (cf. le sommet de Lisbonne en mars 2000 et la légitimation de la SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE) où l'initiative de la production et de la diffusion de la connaissance est de plus en plus transférée au secteur privé (notamment à travers la connexion des "consommateurs de formation" sur les nouveaux médias), délégitimant ainsi les lieux d'enseignement public et général qui sont dénoncés par les milieux économiques patronaux comme n'étant pas capables de fournir des formations utiles à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Tout comme avec le TAUX D'EMPLOI, à nouveau le collectif humain, et la société dans son ensemble, sont réduits à n'être qu'un réservoir de ressources au service de l'entreprise.

Le droit à la formation continue devient le droit à s'imposer soi-même une déqualification continue.

- L'utilisation de mots forts pour cacher la régression des droits.
L'expression de CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX est ainsi rassurante, mais dans cet exercice de rédaction d'une charte des droits, FONDAMENTAUX a peu à peu pris le sens de minimaux.
Il y a un précédent, c'est ce même jeu sur FONDAMENTAL qui avait déjà permis à l'Organisation internationale du travail de ne plus concentrer l'essentiel de son travail que sur un socle de cinq droits de base

(protégeant seulement les droits à la liberté syndicale et la négociation collective, l'abolition des pires formes de travail des enfants, l'élimination de l'esclavage, l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession, soit huit conventions de l'OIT alors qu'il y en a plus de cent quatre-vingts à faire appliquer).

- L'illusion de définitions et de transparences des enjeux par l'usage très fréquents de tautologies.

“La promotion de la qualité de l'emploi, l'objectif d'arriver à de meilleurs emplois, ne consiste pas simplement à tenter de renforcer positivement tous les éléments ci-dessus. Il s'agit d'augmenter la qualité afin d'atteindre nos objectifs économiques et sociaux intermédiaires et finals” (Commission européenne, 2001b).

- L'imposition d'un code lexical comme mesure d'accès aux ressources publiques de financement de la recherche pour les universitaires, ce qui permet d'élever les notions utilisées par l'UE au rang de “concept” dans les travaux financés.

Ceci débouche sur un renforcement circulaire du système. L'UE incite à la production “d'intellectuels organiques” qui transforment en théorie et en concepts les éléments idéologiques clés de son système de représentation (et donc participent à la fois à la légitimation du système et à sa perception en tant que réalité indépendante, “quasi physique”, de tout travail politique).

En voici un exemple : “Le capital humain est un concept large, qui revêt de multiples facettes, et recouvre différents types d'investissement dans les ressources humaines. La santé et l'alimentation constituent certainement un aspect important de cet investissement, notamment dans les pays en développement, dans lesquels les insuffisances dans ces domaines sont susceptibles de limiter gravement la capacité de la population à s'engager dans des activités productives”. (De La Fuente 2003).

Comme l'avait perçu Bourdieu (1998, 109) parlant du néo-libéralisme : “Cette théorie originellement désocialisée et déhistoricisée a, aujourd'hui plus que jamais les moyens de se rendre vraie, empiriquement vérifiable”.

Contraint par un système de représentations idéologiques qui refuse d'être perçu pour tel, le discours politique au sein de l'UE (produit, élaboré et prononcé par l'ensemble du système que ce soit dans ses composantes nationales ou supranationales) tend ainsi à s'imprégner de plus en plus de cette “novlangue”, obsédé par le consensus et donc par les mots “techniques”, “moraux” à même de susciter le moins de réactions de contestation possible.

Dans ce jeu lexical, l'enjeu n'est plus d'informer valablement l'électeur —le citoyen— de l'orientation politique des mesures qui sont adoptées, et

de leurs conséquences sur l'organisation de la société, le temps de l'agora est dépassé dans une société de "techniciens" Ces discours fonctionnent de plus en plus comme un code signal de la "modernité" qui se résumerait en fait à dire "je suis dans le coup, donc je suis crédible, votez pour moi ou maintenez-moi au pouvoir". Et plus ces discours multiplient les références à ces mots-codes, plus ils se vident d'autre signification.

"Pour parfaire la société de la connaissance, la Communauté imprimera à son action une logique d'efficacité politique structurée autour de huit principes: 1° une rigueur dans la gestion; 2° des outils à la hauteur des objectifs; 3° des professionnels en mouvement; 4° des complémentarités renforcées; 5° une politique de l'excellence pour tous; 6° l'égalité des chances; 7° une culture de l'évaluation; 8° une légistique de qualité" (Communauté française de Belgique 2002).

La naissance du SOCIAL au cours du XIX^e siècle provenait de cette tension entre la déclaration de l'existence d'un espace politique porteur de droits fondamentaux pour chaque individu —Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits— et la réalité d'un espace économique structuré par essence sur l'inégalité des conditions et les rapports de subordination (le capitalisme). Cette tension a été à l'origine du développement de la SOCIOlogie, les SOCIOlogues cherchant à donner vie et corps à cet "espace intermédiaire", le social, particulièrement adapté pour reconnaître et fonder l'existence de droits sociaux collectifs. Faire œuvre de création de la SOCIété... afin d'empêcher la barbarie qui ne peut que surgir d'un imaginaire où la société est en fait niée dès qu'elle est réduite à une simple addition d'actes individualisés.

Si le social fut ainsi "inventé" (Donzelot 1984) à travers les luttes tant sociales, politiques, qu'intellectuelles peut-il tout autant "disparaître" par l'entremise du travail politique sur l'imaginaire collectif actuellement entrepris? Est-ce ce début de disparition qui fait que le contenu du **socialisme** tel qu'il est porté par les partis qui s'en revendiquent n'en finit pas de s'étioler depuis une vingtaine d'années (comme le souligne Claude Javeau dans son dernier pétillant et salubre essai) et que les sociologues subissent un important revers dans la légitimité et le sens de leur action?

Faudra-t-il inventer un nouveau mot pour redonner sens à cette loi scientifique fondamentale qui avait fait découvrir aux savants du social, qu'une société est nécessairement composée de rapports collectifs d'interdépendance qui transcendent les rapports individuels et que cette réalité appelle l'institution permanente d'une puissance publique démocratique et des universitaires qualifiés, c'est-à-dire imprégnés de la connaissance du sens du social, pour l'étudier?

Bibliographie

- BOURDIEU P. 1998 *Contre-feux*, Paris, Liber Raisons d'agir
- CASSEN B. 2003 "Europe, une convention pour rien", juillet, Paris, *Le Monde diplomatique*
- CHLEPNER B.-S. 1972 *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Université de Bruxelles
- COMMISSION EUROPÉENNE 1994 *Croissance, compétitivité, emploi. Livre blanc*, Bruxelles, Luxembourg
- COMMISSION EUROPÉENNE 2001a *La gouvernance européenne. Livre blanc*, COM (2001) 428, 25.7.2001, Bruxelles
- COMMISSION EUROPÉENNE 2001b *Communication "Politiques sociales et de l'emploi : un cadre pour investir dans la qualité"*, COM (2001) 313 final, 20.06.2001, Bruxelles
- COMMISSION EUROPÉENNE 2003 "Éviter la crise des pensions", *Agenda social*, 5, avril 2003, Bruxelles
- COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 2002 Texte de présentation publique de la *Charte d'avenir pour la Communauté Wallonie-Bruxelles*, Bruxelles
- CONSEIL DE L'UE 2001, *Grandes orientations de politique économique*, Bruxelles
- COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE, 1964, *Arrêt du 15 juillet 1964*, Costa/ENEL, affaire 6/64
- COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE 1970 *Arrêt du 17 décembre 1970*, Internationale Handelsgesellschaft, affaire 11/70
- DE LA FUENTE A. & CICCONE A. 2003 *Le capital humain dans une économie mondiale fondée sur la connaissance*, rapport final, Luxembourg, Commission européenne
- DIXON K. 1998 *Les Évangélistes du marché*, Liber Raisons d'agir, Paris
- DONZELOT J. 1984 *L'invention du social*, Paris, Fayard
- GOBIN C. 1997 *L'Europe syndicale, entre désir et réalité. Essai sur le syndicalisme et la construction européenne à l'aube du 21^e siècle*, Bruxelles, Labor
- GOBIN C. 2002 "De l'Union européenne à... l'europanisation des mouvements sociaux ?", *Revue internationale de politique comparée*, 9-1, Bruxelles, De Boeck
- GOBIN C. 2003 "La Charte européenne des droits fondamentaux : vers une régression des droits démocratiques au sein de l'Union européenne", *L'Année sociale*, Paris, Syllepse
- JAVEAU CL. 2003 *Vive la sociale! Éloge de la social-démocratie*, Bruxelles, Le grand miroir
- LAVAL C. & WEBER L. (coord.) 2002 *Le nouvel ordre éducatif mondial*, Paris, Nouveaux Regards et Syllepse
- PAPANDREOU V. 1994 "Avant-propos", *L'emploi en Europe 1990*, Bruxelles, Commission des Communautés européennes